

Accueillir correctement les personnes réfugiées et les étrangers

Malgré l'arrêt annoncé de l'immigration, les flux migratoires ne se sont pas taris. Outre les regroupements familiaux, l'origine de ces flux est multiple : les déséquilibres socio-économiques entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, les guerres ethniques qui se multiplient, mais aussi l'attrait que suscitent nos régions.

La commune est l'endroit où vivent les réfugiés, les demandeurs d'asile acceptés ou déboutés. La commune joue donc un rôle particulier dans l'accueil qu'elle doit leur réserver. Les compétences communales en cette matière sont essentiellement regroupées au niveau des CPAS et dépendent directement des politiques fédérales de l'immigration.

Depuis 2003, et sous la majorité fédérale socialiste-libérale, la politique d'accueil et de régularisation n'a cessé de se durcir, poussant de nombreuses personnes dans la clandestinité, alors que l'accueil de familles de réfugiés ou de mineurs non-accompagnés peut être un enrichissement mutuel extraordinaire, notamment en collectivité locale où leur participation à la vie scolaire et sociale contribue à une plus grande ouverture d'esprit sur le monde et parfois même à l'emploi et à l'animation locale.

L'action locale revêt une importance capitale, car c'est d'elle que dépendent les capacités d'accueil, la levée de peurs et de réflexes protectionnistes au sein de la population. Il faut donner aux CPAS les moyens humains et financiers d'assumer leurs missions d'aide (financière et matérielle) vis-à-vis de toute personne qui en a besoin, quelle que soit sa nationalité.

> NOS PROPOSITIONS

- _ Accorder une aide matérielle par le biais des CPAS aux nouveaux régularisés pendant les trois premiers mois qui suivent leur régularisation.
- _ Adapter les programmes d'insertion socio-professionnelle des CPAS au pluralisme culturel de la population mixte avec laquelle ils seront amenés à collaborer. Cela doit évidemment se faire en partenariat avec des associations qui travaillent dans ce champ.
- _ Des partenariats de ce type doivent également pouvoir être concrétisés au sein des écoles et des structures de santé afin que soient prises en compte les différences culturelles.
- _ Revoir l'organisation, les critères de représentativité et le pouvoir donné aux conseils communaux consultatifs des immigrés. Ils sont aujourd'hui majoritairement composés d'Européens qui ont obtenu le droit de vote au niveau communal. Il s'agit maintenant d'ouvrir notre champ de réflexion à une réelle diversité culturelle.
- _ Jouer un rôle moteur dans la concrétisation d'un pluralisme et d'un enrichissement multiculturel, notamment en favorisant les contacts entre les réfugiés et les écoles ou les milieux associatifs.
- _ Adhérer à la charte « commune sans racisme » et accompagner cette démarche d'une formation des fonctionnaires communaux et de la police aux relations interculturelles.
- _ Accorder au minimum aux personnes en situation irrégulière, dans le cadre du droit de chaque être humain à une aide sociale, tous les droits pleins et entiers que la loi leur donne.